

provisoire .Il lui faudra attendre deux ans pour en sortir .

Pour mieux asseoir son autorité , le Gouvernement provisoire fait place à des représentants de la résistance intérieure , dans le même esprit , il décide d'élargir la composition de L'Assemblée consultative , qui , dans les institutions provisoires , tient lieu de parlement . Ces diverses promotions reflètent , avant toute consultation électorale . le nouveau rapport des forces politiques : la droite classique , largement compromise avec le régime de Vichy , n'est plus représentée que par des personnalités isolées , la gauche est majoritaire dans toutes les instances issues de la Résistance , et au sein de cette gauche , le parti communiste, occupe une place importante que lui vaut sa participation massive à la lutte clandestine depuis l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'Union soviétique . Une force politique nouvelle dont il est difficile de mesurer l'audience et de prévoir le destin , apparaît toute fois sur l'échiquier ; le Mouvement républicain populaire , d'inspiration démocrate - chrétienne , se veut fidèle à l'esprit de la Résistance , à laquelle ses dirigeants ont pris une large part , et entend soutenir l'action du Général de Gaulle . Ce dernier peu disposé , par tempérament et par tactique , à se laisser influencer par un parti , même celui de ses amis , entend maintenir ses distances à légard de toutes les forces politiques et rester le symbole de l'unité nationale . les circonstances prouvent , ce pendant que la tâche ne sera pas facile : dès fin avril 1945 , des élections municipales

attestent la poussée des forces de gauche : les relations entre le Gouvernement provisoire et l'Assemblée consultative sont émaillées d'incidents qui témoignent de l'impatience des cadres politiques et de leur volonté de secouer la tutelle d'un gouvernement qui légifère par ordonnances et qui échappe pratiquement à tout contrôle . Des deux côtés, la situation est inconfortable.

## 2. Le Référendum

Il faut attendre le mois de juillet 1945 pour entre-voir une issue . C'est à cette époque que le gouvernement décide de soumettre au peuple , par voie de référendum , le choix d'un nouveau régime politique . L'innovation procédurale mérite d'être notée : c'est la première fois qu'on a recours , en France à une technique de démocratie directe , en dehors de l'utilisation qui en avait été faite par les régimes bonapartistes. Même sil'on ne pouvait exclure l'éventualité d'une exploitation plébiscitaire , exclusion impossible , comme le prouvera la suite des événements - , la brèche ainsi créée dans la tradition du régime représentatif suffirait à modifier sensiblement le jeu du principe démocratique : à la représentativité des élus , on pourra désormais opposer la légitimité supérieure qui résulte de l'assentiment populaire . Sur ce point , le débat ouvert en 1945 n'est pas clos et il n'est sans doute pas près de l'être . Deux questions seront posées aux électeurs : la première vise à trancher le conflit opposant les partisans et les adversaires de la III<sup>e</sup> République ; faut -il en revenir au régime d'avant guerre ou faut - il élaborer de toutes pièces la constitution d'une nouvelle République ?

Seuls , les radicaux militent en faveur de la première solution . Le général de Gaulle et l'ensemble des autres forces politiques se prononcent en faveur d'un changement de régime .

Le verdict populaire du 21 octobre 1945 leur donnera raison à une écrasante majorité (96,4 p. 100 de « oui »). Ainsi, la III<sup>e</sup> République est bien morte et Vichy n'aura pas été qu'une parenthèse : le régime 1875 n'aura survécu ni à la défaite 1940 ni à la victoire de 1945. Mais le verdict populaire confirma aussi la croyance tenace, congénitale à la démocratie Française selon Laquelle il convient de rechercher dans un aménagement des institutions la solution des problèmes politiques, sinon des difficultés économiques et sociales. En ouvrant le dossier constitutionnel, la France renoue sans le savoir avec une longue tradition d'instabilité que la durée exceptionnelle de la III<sup>e</sup> République avait simplement interrompue. Car il ne suffit pas d'abolir un régime, il faut encore s'entendre pour en établir un nouveau. Sur ce point, les opinions divergent sensiblement, comme va déjà le montrer la réponse à la seconde question posée par voie de référendum. Le gouvernement avait offert le choix entre deux solutions, pour le cas où le retour à la III<sup>e</sup> République aurait été écarté : ou bien l'élection d'une constituante souveraine, ou bien l'adoption d'un régime transitoire qui limitait la compétence constituante de l'Assemblée (pouvoirs réduits à six mois, obligation de faire ratifier son oeuvre constitutionnelle par référendum) et réglementait, sur le mode parlementaire, les rapports entre le gouvernement et l'Assemblée pendant la période

transitoire . le général de Gaulle , soucieux de faire « du neuf et du raisonnable défendait cette dernière solution , mais le parti communiste et le parti radical militaient en faveur d'une constituante souveraine . Cette solution ne fut écartée que par une majorité réduite » ( 66, 3 p. 100 ) . Dès le point de départ le désaccord en matière constitutionnelle éclatait au grand jour.

### 3. L'Assemblée constituante

Ce désaccord ne pouvait masquer de rebondir au sein de l'Assemblée constituante . Celle -ci fut élue selon des modalités qui consacraient d'abord l'extension du droit de suffrage aux femmes et aux militaires (l'innovation avait été introduite lors des élections municipales d'avril(1945) , mais qui introduisaient aussi pour la première fois le système de la représentation proportionnelle , avec scrutin de liste dans le cadre départemental . L'avènement du suffrage féminin , réclamé au nom de la démocratie par les partis de gauche , semble avoir eu , à la longue , un effet modérateur , sinon conservateur . Quant à la représentation proportionnelle elle était réclamée par la plupart des formations politiques pour des motifs complexes et souvent contradictoires : Certains défendaient en elle la justice électorale ; d'autres, comme le parti communiste y , voyaient le moyen de tirer le meilleur parti possible de la dispersion géographique de leur électorat ; d'autres enfin , vantaient les

mérites du pluralisme et voyaient dans la représentation proportionnelle un rempart contre la dictature éventuelle d'une majorité parlementaire . On peut considérer comme une anomalie du système politique français que la règle du jeu électoral soit modifiable à un moment et ne bénéficie même pas de la relative stabilité des dispositions constitutionnelles . La III<sup>e</sup> République avait donné sur ce point , de fâcheux exemples . Si la IV<sup>e</sup> République naît sous le signe de la représentation proportionnelle , ses dirigeants <sup>ne</sup> s'y seront pas toujours fidèles , et leurs successeurs reviendront à la formule du scrutin uninominal majoritaire à deux tours . Ici , encore , la rupture avec le passé signifie plutôt instabilité permanente que changement définitif d'orientation .

Dans l'immédiat , les conséquences de l'introduction de la représentation proportionnelle ne se manifestent que sur le plan électoral . Le système favorise les grands partis fortement organisés à l'échelon national : communistes , socialistes et républicains populaires contrôlent 80 p. 100 des sièges ; les deux premiers de ces partis détiennent à eux seuls la majorité absolue à l'Assemblée constituante . Les autres formations politiques sont littéralement pulvérisées . Ainsi , les états -majors des trois grands partis sont en mesure de dominer la vie politique et ils entendent bien manifester aussitôt leur puissance . C'est là qu'ils vont se heurter à la

personnalité du général de Gaulle .

#### 4- Le Gouvernement de Gaulle

Ce dernier , «investi par l'histoire», selon sa propre formule , avait sans doute dès cette époque , si l'on en croit ses Mémoires , une conception très personnelle de sa légitimité . Son destin avait effectivement coïncidé avec celui du pays depuis l'appel du 18 juin 1940 ; et personne n'avait songé à disputer au chef de la France libre la charge de présider le Gouvernement provisoire . Mais à partir du moment où les procédures démocratiques reprennent vie , le personnage historique rentre dans le rang et doit se plier , s'il veut se maintenir au pouvoir , à de nouvelles règles de légitimité . A défaut d'une investiture populaire , qu'il n'a pas voulu solliciter pour garder les mains libres à l'égard des partis , il reste l'investiture parlementaire que l'Assemblée est disposée à lui accorder , en vertu des dispositions de la loi référendaire sur l'organisation transitoire des pouvoirs publics . Ainsi le chef du Gouvernement provisoire devient - il , par un vote acquis à l'unanimité , chef du gouvernement transitoire . Mais cette investiture est lourde de malentendus . Ceux ci éclatent dès qu'il s'agit de former le nouveau gouvernement . Refusant de céder aux instances des partis (notamment du parti communiste , qui , fort de ses succès électoraux , revendiquait des postes clefs) , le chef du gouvernement remet son mandat à la disposition de l'Assemblée . Seul un compromis laborieux permettra d'éviter la rupture et de

concilier , au moins provisoirement , les points de vue en présence . Car ce qui oppose , dès cet instant , le général de Gaulle aux partis n'est rien d'autre que la conception même du pouvoir . Le chef de la France libre reproche aux partis , quels qu'ils soient , défendre des programmes et des intérêts particuliers au lieu de se placer au niveau de l'intérêt supérieur du pays . La controverse rebondit , en fin d'année , à propos du vote des crédits militaires . Ce n'est qu'en usant de la menace de démission - au demeurant parfaitement conforme à l'esprit du régime parlementaire - que le chef du gouvernement obtient satisfaction . Ces escarmouches ne suffisent pas , malgré tout , à expliquer la décision surprenante que prend le général de Gaulle , le 20 janvier 1946 : sa démission est officiellement motivée par le retour au fonctionnement normal des institutions . Mais l'argument ne trompe personne , et chacun cherche à percer le sens d'une retraite ne peut être que tactique . La suite des événements prouvera que le général de Gaulle n'a pas cédé à la guerre d'usure que lui livraient les membres de l'Assemblée , Mais qu'il a surtout désiré prendre ses distances et ménager sa liberté de jugement à l'égard de projets constitutionnels dont il était manifeste qu'ils consacraient une conception du pouvoir diamétralement opposée à la sienne .

##### 5- Tripartisme

Le départ du général de Gaulle creuse un vide que les trois grands partis qui dominent la Constituante vont s'efforcer de combler , en

coalisant leur forces autour du nouveau chef du gouvernement , félix Gouin , député socialiste , qui avait assuré jusqu'alors la présidence de L'Assemblée .

Le règne du tripartisme , qui dominera pendant dix - huit mois la politique française , commence . Cependant , le pacte qui lie les trois partis ne couvre que l'action gouvernementale et parlementaire ; la coalition se brise sur le problème constitutionnel , et c'est finalement une étroite majorité socialo-communiste qui approuvera , le 19 avril 1946 , un projet de constitution dont la principale caractéristique est d'abaisser l'exécutif et de remettre le pouvoir à une Assemblée unique et omnipotente . Le corps électoral va donner doublement gain de cause aux républicains populaires : le projet constitutionnel est repoussé de justesse. ( 53 p.100 de « non»);de ce fait , une nouvelle Assemblée constituante doit être élu le deux juin , et à cette époque -ci , Le M .R. P. devient , à la faveur de cette élection , le groupe parlementaire le plus nombreux , devant les groupes socialiste et communiste , qui perdent la majorité absolue .

---

Entre les deux partis de gauche qui avaient fait jusqu'alors cause commune , une certaine tension commence à se manifester . Bref , les consultations populaires du printemps 1946 marquent un coup d'arrêt très net à l'extrême gauche et semblent devoir ramener le pays dans la voie moyenne de la démocratie parlementaire et bourgeoise . Mais une nouvelle phase transitoire s'ouvrait , et les chances d'un compromis constitutionnel acceptable par les partis et susceptible d'être approuvé par le corps électoral restaient minces . Les correctifs que le M .R .P. , porté par son succès à la présidence du gouvernement en la personne de G.Bidault , voulait apporter au texte du 19 avril (renforcement des pouvoirs du chef de l'État reconstitution d'une seconde chambre , création de nouvelles structures pour les rapports avec les dépendances d'outre-mer) risquaient de ne pas être acceptés par l'extrême gauche . Quant à chercher une majorité de rechange , la faiblesse des groupes de droite à la Constituante et la puissance de la gauche dans le pays l'interdisaient manifestement . Si la constitution de la IV<sup>e</sup> République fut tout de même votée par la constituante , le 30 septembre , et adoptée par le pays lors du référendum du 13 octobre cela tient , semble - t - il , à deux facteurs différents dont les effets se cumulèrent : d'une part , la lassitude de l'opinion incitait à sortir enfin du provisoire qui sous des formes diverses , durait depuis bientôt deux ans ;

d'autre part , le retour en scène du Général de Gaulle. qui, dès le 16 juin , avait exposé à Bayeux ses vues constitutionnelles et qui ne cessa de critiquer publiquement l'orientation des travaux de la seconde Constituante , pouvait faire craindre aux dirigeants des trois grands partis qu'un nouvel échec n'ouvrît la voie à un régime gaulliste .Mais l'amertume que suscite la résignation aux solutions de compromis et la violence de l'opposition conduite par le général de Gaulle firent que la Constitution ne fut approuvée qu'à une« minorité de faveur»: sur plus de 26 millions d'électeurs inscrits , le nombre des "oui" fut de 9263000 ; il y eut 8 millions d'abstentions soit 3 millions de plus qu'en mai .Dès sa naissance , la légitimité du nouveau régime pouvait être contestée , et elle n'allait jamais cesser de l'être . Encore fallut - il attendre plusieurs semaine pour que les nouvelles institutions puissent entrer en vigueur . La mise en place des pouvoirs publics exigeait de nouvelles élections et de longs délais . De ces consultation , le parti communiste sortit renforcé , tandis que les socialites et le M. R. P. Subissaient un recul assez sensible ; les Républicains populaires ont été desservis devant l'opinion par la rupture avec le Général de Gaulle à propos du débat constitutionnel ; le "parti de la fidélité" , vers lequel était le gros des forces conservatrices , ne se relèvera pas de cette aventure .

En attendant que le président de la République , dont

dépendait la formation du gouvernement, puisse être élu, on n'eut pas d'autre ressource, pour former un nouveau et ultime gouvernement transitoire que de faire appel à Léon Blum, entouré de ministres socialistes. C'est seulement le 21 janvier 1947 que Paul Ramadier, candidat désigné par le nouveau président de la République, Vincent Auriol, fut investi, par l'Assemblée nationale et devint le premier président du conseil de la IV<sup>e</sup> République. Les douleurs de cet interminable enfantement devaient peser très lourd sur le nouveau régime.

## 6. L'œuvre du régime transitoire

Ces péripéties ne doivent pas, toute fois conduire à oublier l'œuvre considérable que les gouvernements successifs ont accomplie depuis la libération jusqu'en 1946. L'ordre public a été maintenu ou rétabli, en dépit de circonstances difficiles; les libertés publiques ont été restaurées, des réformes de structure conformes au programme, du conseil national de la Résistance, ont été mises en œuvre par voie d'ordonnance, puis par la voie législative: la nationalisation d'un large secteur de l'activité économique (dans le domaine de l'énergie, du crédit et de l'industrie), la création de la sécurité sociale, la mise en place du commissariat au plan, l'institution des comités d'entreprise, la réforme des conditions d'accès aux

postes supérieurs de la fonction publique constituent un ensemble de mesures qui recueillirent un large assentiment et ne furent jamais , par la suite , remises en question . Les "conquêtes sociales de la libération " s'inscrivent donc dans le patrimoine de ces droits fondamentaux , au quel chaque étape de notre histoire apporte sa propre contribution , et dont la continuité contraste avec la fragilité de nos institutions politiques . Il aura malheureusement manqué à ces réformes la contre partie d'une politique financière rigoureuse de ce fait , la IV<sup>e</sup> République devra souvent payer la note des frais engagés dans l'enthousiasme de la libération par des gouvernements provisoires ou transitoires . Sur le plan extérieur , l'intransigeance du Général de Gaulle a permis au pays de reprendre rapidement , au sein des grandes puissances , une place que plusieurs d'entre elles étaient peu disposées à lui accorder , et dont témoigne l'attribution d'un siège permanent au conseil de sécurité des Nations Unies . Certes , le poids spécifique de la France reste faible dans les grandes querelles qui agitent déjà le monde après la défaite de l'Allemagne et du Japon ; mais les perspectives , d'une action plus étendue restent ouvertes . Les dirigeants français croient pouvoir compter pour appuyer leur action internationale , sur l'appoint d'un Empire colonial dont les liens , distendus par la guerre , sont patiemment reconstitués .

Mais l'esprit de réforme qui souffle sur cet Empire depuis la conférence de Brazzaville , et qui aboutira à la formule de l'union française , reste trop timide . Aucun des dirigeants français n'interprétera correctement les signes de résistance qui se manifestent déjà à l'égard de cette politique spécialement en Indochine et en Algérie . Rêves de grandeur et mythe de l'assimilation ont entraîné la France dans une voie où la IV<sup>e</sup> République allait finir par sombrer .(1)

---

(1)- Georges Duby , Histoire de la France , 3 ème Volume , Larousse , Paris , 1971 , p.p. 367-371.

## Section II-La IV<sup>e</sup> République

### 1- Les institutions de la IV<sup>e</sup> République

Avant d'aller plus loin dans l'histoire de la IV<sup>e</sup> République , Il nous faut avoir la connaissance sur son cadre institutionnel si souvent critiqué comme étant le générateur de tous les maux dont la France a souffert depuis 1946 jusqu' à 1958 . `A parler franchement , cette constitution n'était pas idéale et bonne , une mauvaise constitution tire obligatoirement un mauvais fonctionnement du système mais on ne doit pas avoir le fétichisme des constitutions et s'imaginer que , inversement , une bonne constitution donne automatiquement une bonne politique , si les événements et les hommes en disposent autrement.

Par ailleurs , une constitution ne suffit pas à expliquer les institutions , il faut aussi faire place même du point de vue institutionnel et formel : a) d'abord aux lois électorales qui sont extrêmement importantes et qui , de manière générale en France , ne sont pas dans les textes constitutionnels ; b ) en second lieu , aux règlements des assemblées qui sont très importants dans le régime parlementaire; c) enfin aux coutumes constitutionnelles , à ce qui vient des régimes antérieurs (ici ce qui vient de la III<sup>e</sup> République ) comme aux coutumes constitutionnelles qui se créent , C-à -d à la façon

dont on interprète les textes nouveaux .

## 2-Les Idées fondamentales de la constitution

Toute constitution étant faite pour r m dier aux abus des r gimes pr c dents et  tant en r action contre ces r gimes : 1) la constitution de 1946 est faite en r action contre Vichy et contre le pouvoir personnel , elle se veut essentiellement d mocratique et le crit re de ce caract re d mocratique c'est que le centre du pouvoir est l'assembl e issue du suffrage universel et elle seule , c'est l'Assembl e nationale qui si ge au palais Bourbon.

Mais , 2) Vichy n'ayant  t  au total qu'une parenth se dans une p riode exceptionnelle , la constitution de 1946 est en r action contre la III<sup>e</sup> R publique , cette III<sup>e</sup> R publique qui a  t  condamn e par 69% , des votants lors du r f rendum de 1945 ; cette r action contre la III<sup>e</sup> R publique conduit d'ailleurs   des consid rations contradictoires .

La premi re de ces r actions , c'est que l'on veut lutter contre les empi tements de la seconde assembl e , le s nat , et par cons quent donner plus de pouvoirs   l'Assembl e nationale , et l'on veut  galement lutter contre les empi tements du gouvernement qui s' taient traduits par toute la cascade de d crets-lois des ann es 1924 et suivantes : donc , plus de

pouvoirs à l'Assemblée nationale , ce qui est la philosophie dominante de la constitution de 1946 .

Mais en même temps , et cet aspect est généralement moins aperçu par les commentateurs de la constitution de 1946 , on veut lutter contre l'instabilité gouvernementale , par des mesures dites de « parlementarisme rationalisé», c'était l'expression dont on s'était servi entre les deux guerres , de façon à assurer la stabilité et l'autorité de l'exécutif .Enfin ce qui est tout aussi important que ce qui est dans la constitution , (bien que n'y étant pas ), il s'agit de lutter contre l'émiettement et les fragmentations de la vie politique , résultant , disait -on , du scrutin uninominal et du manque de discipline des partis ; et par conséquent , à l'image des élections de 1945 et de 1946 , la philosophie qui inspire la constitution repose sur un régime de partis politiques peu nombreux , solidement organisés , avec une représentation proportionnelle traduisant fidèlement leur importance dans le pays et avec une discipline stricte , conséquence normale de cette représentation proportionnelle . Voilà ce que l'on a voulu faire . Mais entre ce que l'on veut faire et ce que l'on a réalisé , il ya toujours des marges assez importantes , et dans les faits cette constitution évoluera vers

un retour à la III<sup>e</sup> République ,et on s'en apercevra assez vite. (1)

En 1951 -1952 , M.jacques Donnedieu de Vabres disait , cinq ans

---

(1)J- CHAPSAL et A.LANCELOT , OP.Cit , P.P.134, 135.

après la mise en application de la constitution : le conte de la constitution de 1946 , n'est plus singulière . on l'a planifié dans l'enthousiasme et dans la foi , elle a été rélisé dans la méfaince , la déception , la doute . Elle est en un sens la constitution des ambitions les plus généreuses , elle invoque les droits de l'homme et du citoyen , les droits sociaux et économiques , la souveraineté populaire , la suprématie du droit international , cette constitution déploie le suffrage à tout le peuple d'outre - mer , elle organise la représentation des forces économiques et sociales , l'autonomie des collectivités locales et des pays de l'Unnion française .Mais c'est aussi la constitution de la méfiance la plus invétérée , elle ne donne toutes ses chances à aucun des organes nouveaux qu'elle institue , s'ils ont de larges horizons ils n'exercent que des pouvoirs médiocres , elle ne supprime complètement aucune des institutions que la majorité de ses auteurs réprouvent , ni la seconde chambre , ni le droit de dissolution , ni la dés ignation du gouvernement par le chef de l'Etat elle multiplie les organes de contrôle par crainte des abus de pouvoir d'une majorité ou d'un gouvernement malgré la sujétion étroite de ce dernier à l'Assemblée souveraine .

C'est pourquoi elle est si compliquée d'apparence et si lourde d'organes et de procédures composites .Elle a permis à la France , malgré le bouleversement profond de l'echiquier politique , la

reprise d'une vie parlementaire assez semblable à celle de la III<sup>e</sup> République . Cette similitude est d'autant plus remarquable que toute sa valeur dans l'esprit de ses auteurs venait de son opposition aux lois de 1875 . la libération a manqué sa constitution . Tout s'est passé finalement comme si les 700 , 000 électeurs qui se sont déclarés en 1945 , fidèles aux lois de 1875 , l'avaient emporté sur les 18 millions qui ont voté contre elles . les constituants et leurs successeurs ont été mauvais jardiniers . Séduit par le parfum des roses . ils ont, coupé les églantiers et greffé sur leurs vieux troncs des rosiers . Mais leur espérance a déçu le rêve . Au bout de cinq à six ans les églantiers ont de nouveaux fleuri au lieu des roses . (1)

---

(1)- (J) Donnedieu de Vabres , l'organisation de l'Etat , cours photocopié de l'Institut d'études politiques de Paris , 1951 -52 P.641.

### 3. Les forces politiques

C'est , en effet , le multipartisme qui caractérise d'abord l'état des forces politiques sous la IV<sup>e</sup> République . Mais le nombre des partis n'est pas seul en cause : il faut aussi tenir compte de l'étonnante instabilité des forces partisanses , sans doute inspirée par la versatilité d'une opinion publique qui comporte une fraction anormalement élevée d'électeurs flottants . De ces caractéristique résulte , en fin de compte , la faiblesse d'un système de partis inapte à résister aux pressions envahissantes des groupes d'intérêt .

La IV<sup>e</sup> République est née sous le signe du tripartisme , puisque son premier gouvernement associe , sous la présidence de Paul Ramadier , les socialistes , les communistes et les républicains populaires . Mais la coalition ne durera pas . Dès le mois de mai 1947 , le président du conseil , prenant prétexte de désaccords au sein du gouvernement , révoque les ministres communistes et rejette ainsi dans l'opposition un parti qui avait été associé à l'exercice du pouvoir depuis la libération .

La décision est lourde de conséquence , tant sur le plan social , où les difficultés vont s'accumuler , que sur le plan parlementaire , où il va falloir trouver en direction du centre

une majorité de rechange. L'opération est d'autant plus nécessaire que les forces de droite, anéanties par les précédentes consultations électorales, se réorganisent et reprennent campagne, non seulement contre la politique économique et sociale du gouvernement, mais aussi contre le régime. Dès le mois d'avril 1947, le général de Gaulle entre sur la scène politique en fondant le Rassemblement du peuple français. Le succès de ce mouvement aux élections municipales du mois d'octobre incite le général de Gaulle à contester, à travers le défaut de représentativité de l'Assemblée, la légitimité du régime, cependant que le R.P.F. pénètre au parlement, où il parvient à enrôler, grâce à la technique de l'intergroupe et de la double appartenance, un certain nombre de députés. A cette menace vient s'ajouter, à partir de 1948, celle qui résulte du redressement des modérés qui s'efforcent de regrouper leurs éléments dispersés et de coordonner leur action sous l'étiquette du Centre National des Indépendants. Entre les deux périls du communisme et du gaullisme, les partis intermédiaires vont rechercher une voie moyenne: c'est la "troisième force", qui englobe désormais, à côté des socialistes et du M.R.P. une partie des radicaux et quelques modérés. Mais la combinaison repose sur des équilibres fragiles et en dépit de la double menace qui pèse sur elle de l'extérieur elle ne parvient que très difficilement à surmonter ses propres contradictions (notamment sur le plan scolaire et sur le plan économique). La troisième force ira

s'amenuisant et ne subsistera jusqu'à la fin de la législature que pour tenter d'assurer, grâce au système des apparentements, sa survie au-delà de l'échéance électorale. En dépit du jeu des apparentements (système destiné fausser la représentation proportionnelle en limitant la répartition des sièges aux partis qui se sont «apparentés» dans une circonscription, à condition que ceux-ci aient obtenu la majorité absolue - des suffrages), les élections de juin 1951 sont caractérisées par l'entrée en force du R.P.F. à l'Assemblée nationale.

La gauche sort singulièrement affaiblie de la consultation : les communistes perdent 500,000 voix et n'ont plus que 103 sièges au lieu de 177 ; les socialistes tombent de 3,400,000 voix à 2,700,000. Quand au M.R.P. principale victime de la poussée gaulliste, il perd la moitié de ses voix et de ses sièges. Les gaullistes obtiennent plus de 4 millions de voix et emportent 118 sièges.

Dans ces conditions, la reconduction de la troisième force n'est pas concevable : après deux ministères de transition (Pleven et Edgar Faure), la législature bascule vers le centre droit (ministère Pinay et Janiel), à partir du moment où le gaullisme parlementaire se laisse entraîner dans le jeu du système. Seule l'expérience Mendès France (juin 1954 - Février 1955) interrompt cette évolution, au profit d'une combinaison qui s'appuie sur les radicaux, les gaullistes et une partie des

modérés , tout en bénéficiant , à l'extérieur , de la neutralité communiste , du soutien socialiste , mais soumise à l'hostilité des M.R.P. La parenthèse refermée , le second ministère E. Faure revient à une combinaison de centre droit qui caractérise bien l'axe principal de la législature .

C'est la dissolution prononcée par le président E.Faure qui va provoquer , par anticipation sur la date normale , les élections du 2 janvier 1956 . Cells-ci sont caractérisées par une poussée à gauche et par une redistribution des forces de la droite . Les communistes regagnent une partie du terrain perdu en 1951 . Socialistes et radicaux , unis sous la bannière du Front républicain , améliorent sensiblement leurs performances et vont pouvoir prétendre à la direction du gouvernement . Au centre , le M.R.P. paraît stabilisé ; mais à droite , les gaullistes subissent une défaite sévère et ne peuvent plus prétendre jouer aucun rôle parlementaire : leurs dépouilles électorales sont recueillies , principalement par le centre national des indépendants , qui atteint un chiffre record de suffrage , mais aussi par une nouvelle formation , l'union de défense des commerçants et artisans ( mouvement poujade ) , qui remporte de grand succès dans les départements du centre et du Midi . Après un gouvernement de «Front républicain» qui devait battre , sous la présidence de M.Guy Mollet , le record de longévité de la IV<sup>e</sup> République. Les difficultés financières et

les déboires de la politique algérienne conduisirent à des gouvernements de centre gauches présidés par des radicaux (Bourgès - Maunoury , Gaillar) et dans lesquels on peut voir une sorte de réédition de la troisième force dressée à la fois contre les communistes et contre l'opposition extra - parlementaire (gaullistes et partisans de l'Algérie française) .

L'opinion publique a donc une part de responsabilité dans le comportement erratique des formations politiques . Mais les états - majors des partis ne sont pas , pour autant , à l'abri de toute critique . Constitués en chapelles idéologiques , barricadés derrière leur intransigeance , mais le plus souvent rongés de l'intérieur par les conflits de personnes , les partis sont manifestement plus soucieux de la défense de leurs position que de l'intérêt public . Mais le qualificatif de «

République des partis» qui a été attribué à la IV<sup>e</sup> République n'en apparaît pas moins fallacieux . S'il correspond à la psychologie d'une large fraction de la classe politique , il demeure assez éloigné de la réalité .

Parce qu'ils sont trop nombreux, les partis sont très faibles .

Les effectifs d'adhérents fondent tout au long de la IV<sup>e</sup> République : à la fin de celle-ci , il n'y a sans doute pas plus de 500,000 électeurs qui possèdent la carte d'un parti - la plupart des formations politiques , à l'exception du parti communiste , se réduisent à un comité directeur et à des comités électoraux ; entre la base et le sommet , le courant ne passe plus , parce qu'il n'y a ni implantation réelle dans le pays ni encadrement véritable du corps électoral . Et parce qu'ils sont trop faibles , les partis sont impuissants à contrôler le jeu politique . Chaque mouvement d'opinion donne naissance à une nouvelle formation , souvent aussi éphémère que celles qu'elle entend remplacer . En face de ces partis , les intérêts organisés se déchaînent : tantôt ils parviennent à coloniser tel ou tel parti , qui devient celui de l'école libre ou des petits fonctionnaires ou des agriculteurs , tantôt , et plus souvent encore , ils pratiquent un jeu de surenchère et de marchandage qui leur permet d'investir tous les partis et , à travers eux , le parlement , et le gouvernement et l'Administration .

La défaillance des forces politiques finit par livrer la puissance publique à la pression des intérêts , dont seul le caractère contradictoire atténue la nocivité . De tous ces phénomènes , l'opinion publique n'est pas dupe : aussi les partis ,